

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1973)  
**Heft:** 216

**Artikel:** "L'observateur suisse"  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1027538>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

taire<sup>2</sup> : 5,45 %), se poursuivrait dorénavant jusqu'à Fr. 295 400.— (taux unitaire : 8,3 %). En outre, la progression deviendrait plus forte pour les revenus imposables supérieurs à Fr. 25 500.—. Le représentant du gouvernement, le conseiller d'Etat Fritz Moser, a déclaré que l'initiative manquait de réalisme et qu'elle était inacceptable. Le message du Grand Conseil aux électeurs peint le diable sur la muraille. Il évoque notamment le risque de départ du canton de gros contribuables et la complication que constituerait la rectification des déclarations pour la période de taxation 1973/74. L'électeur, malheureusement mal renseigné et surtout informé de manière partielle, jugera !

2. Le taux unitaire donne le montant simple de l'impôt « pour déterminer la charge fiscale effective, les montants simples de l'impôt doivent être multipliés par les quotités d'impôt de l'Etat et de la commune ».

## LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

### « L'observateur suisse »

*Le périodique suisse comptant le plus grand nombre d'abonnés payants est fort probablement le bi-mensuel « Der schweizerische Beobachter » (L'observateur suisse). Cette revue, qui est dans sa 47<sup>e</sup> année de parution, pénètre dans de très nombreux ménages essentiellement « populaires ». Elle s'est acquise une réputation de redresseur de torts, car elle lutte volontiers contre des abus de pouvoir de potentats locaux, dénonce des campagnes publicitaires malhonnêtes (mais ne renonce pas à la publicité pour équilibrer ses comptes, ce qui lui garantit un prix d'abonnement raisonnable).*

*Le dernier numéro (3) compte 64 pages d'un format légèrement inférieur au format A4. Quelques titres d'articles : Détenu, il faut la boucler ; Assurance maladie, assuré et malgré tout pas*

*assuré ; L'élite, 1 % des Suisses honorables. Ce dernier article présente la « Confrérie des chevaliers », de Bâle, et donne des indications sur le prix des différentes distinctions de cette société pour bourgeois argentés. Elle ne doit pas compter plus d'un pourcent des adultes du sexe masculin de notre pays pour rester une société réservée à l'élite. Notant l'esprit peu démocratique de la société, le rédacteur conclut qu'étant profane il ne respecte évidemment pas les mœurs chevaleresques.*

— « AZ Tribüne » (16/17. 2) contient une riche palette d'articles sur l'art d'écrire (Roger A. Roth), sur le programme commun de la gauche française (Walter Deuber), sur le rôle des syndicats dans la politique de la santé (Hans Bau-

*mann), ainsi que le début d'une enquête sur la société industrielle « Bien-être, croissance — ou quoi ? » de Rolf Breitenstein, la suite de l'enquête sur la gauche en Suisse (pour l'occasion, l'Oberland zurichois) et divers autres articles et illustrations.*

— Dans « Die Weltwoche » (7), un tableau des sièges de conseils d'administration occupés par des membres du Parlement fédéral et une analyse de ces données. Les résultats sont évidemment incomplets : il n'existe pas de publication publique de tous les membres des conseils d'administration, mais seulement des personnes autorisées à signer. Le résultat est malgré tout intéressant : 90 conseillers nationaux et 31 conseillers aux Etats sont membres de conseils d'administration.

## L'école a bon dos

Les attaques en règle contre les budgets de l'instruction publique se multiplient en Suisse. Rarement autant que ces derniers mois a-t-on vu se publier interpellations officielles et appels dans la presse à ce sujet sous le couvert du réalisme et de la prudence dans la gestion des deniers de l'Etat. Il faut avouer que les bonnes âmes qui s'inquiètent ainsi de l'équilibre des finances cantonales et vont prêchant la restriction des crédits scolaires ne prennent pas grand risque : existe-t-il dans ce secteur des groupes de pression capables de protester et d'ameuter l'opinion publique contre des propositions qui ne sont souvent que démagogie ?

Pour les amateurs, un tour de Suisse des mesures proposées.

— A Genève, nous avons déjà signalé ces suggestions qui visent à construire de véritables casernes scolaires pour rentabiliser le prix du terrain (quelques « améliorations » annexes : rétrécissement des couloirs, diminution de l'insonorisation, de la dimension des fenêtres, etc.)

— Le canton d'Argovie, lui, a trouvé une autre solution : économiser deux millions en supprimant 58 postes d'instituteurs ; le nombre maximum d'élèves par classe va passer de 44 à 48 pour le degré inférieur, de 35 à 40 pour le degré moyen, de 40 à 44 pour le degré supérieur et de 30 à 35 pour les écoles de district. — A Bâle-Campagne, un groupe de travail pour un programme d'urgence a proposé d'augmenter les effectifs de 25-30 à 30-35 élèves et d'introduire un « numerus clausus » à l'Ecole normale.

— A Bâle-Ville, Soleure et Zurich, les crédits pour le matériel scolaire vont être diminués. Combien de discours officiels n'ont pas pour tant rabâché que la matière grise est la seule matière première en Suisse, sa seule source de richesse ?

On n'hésite pas à prendre des décisions qui peuvent compromettre les progrès pédagogiques et qui, en définitive, vont renforcer les inégalités sociales.

Des économies qui ne profitent pas à tout le monde.